

lers-Saint-Sépulcre, pour le 10 mai. Départ à 8 heures du matin, retour à 7 heures du soir. Il fait ressortir les points intéressants de cette course ; à Beauvais, la cathédrale, Saint-Etienne et la manufacture de tapisseries ; à Marissel, l'église en partie romané, en partie gothique, ses vitraux et son beau retable sculpté ; à Villeis-Saint-Sépulcre, l'église avec son sépulcre à personnages sculptés de grandeur naturelle, le célèbre carreau rapporté de Jérusalem qui a été le motif de la fondation de l'église et l'office manuscrit illustré par Paimbled ; enfin le monument mégalithique dit *la Pierre-aux-Fées*, allée couverte avec chambre dolménique. Le trajet se ferait en chemin de fer, de Compiègne à Beauvais par Creil, en voiture de Beauvais à Marissel, Therdonne, et Villers-Saint-Sépulcre ; et de la gare de Bailleul-sur-Thérain à Compiègne par Clermont, en chemin de fer.

M. le baron de Bonnault achève la lecture de son travail sur les *Francs-Archers de Compiègne*. Il les montre à la bataille de Nesles, et cite des lettres inédites de Louis XI qui les concernent. Il décrit leur armement, dont il donne le prix ; parle de l'indemnité qui leur était attribuée et des exemptions dont ils jouissaient ; peu à peu leur importance diminua et dans les derniers temps de cette institution, au lieu de les recruter parmi les bourgeois de Compiègne, on fut obligé de faire appel à des habitants des paroisses voisines, Margny, Verette, Clairoix, etc. Le nombre des francs-archers, d'abord de sept, fut élevé à vingt-trois, mais, pendant que Balagny en fut capitaine général, il descendit à vingt.

Un récit inédit conservé dans les archives de la ville et écrit par le cleric de l'Hôtel de Ville, du Russel, d'après les dépositions des archers, nous montre le rôle que ceux-ci jouèrent en 1475, pendant une campagne de

l'armée royale en Picardie. Ce récit vient contrôler et rectifier sur certains points ceux des historiens contemporains.

Après la bataille de Guinegatte, à laquelle du reste ne prit pas part le contingent Compiégnois, les francs-archers furent abolis par Louis XI et remplacés par des suisses.

Sous Charles VIII, ils furent rétablis au moment où Anne de Beaujeu eut à lutter contre le duc d'Orléans. Sous Louis XII, on constate encore leur existence, mais ils ne jouent qu'un petit rôle. Enfin, sous François I^{er}, ils se fondent dans les légions et deviennent ensuite les contingents de milices.

M. Dervillé commence la lecture d'une étude sur l'instruction publique à Compiègne, pendant la Révolution. Il rappelle que des travaux importants ont déjà été faits par M. l'abbé Morel et par M. Plion, sur l'instruction publique dans notre pays, mais qu'ils s'arrêtent à l'époque de la Révolution, et il cherche à jeter quelque jour sur les diverses phases, à première vue, assez confuses qui s'étendent de 1789 à la fin du XVIII^e siècle.

On peut y distinguer quatre périodes. Dans la première, qui s'étend de 1789 à la loi du 29 frimaire an II (19 décembre 1793), la liberté la plus complète est laissée aux parents de faire élever leurs enfants où ils le désirent, et jusqu'en 1792, les traitements des instituteurs sont payés par les bureaux de charité; les anciennes écoles subsistent pour la plupart.

Dans la seconde, pendant l'application de la loi du 29 frimaire an II, qui dure pendant presque toute l'année 1794, les Frères continuent à tenir l'école de la rue des Minimes, dans laquelle ils ont été installés en 1792. Deux instituteurs enseignent à la section du midi (Saint-Antoine).

Les sœurs de charité de Saint-Jacques et celles de la Sainte-Famille conservent leurs
